

LÉGISLATURE 2021– 2026

PROCÈS-VERBAL no 1

INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES

Mercredi 16 juin 2021 à 16h30
Salle des Remparts

Présidence : M. le Préfet Roland Berdoz
M. Ludovic Tirelli

ORDRE DU JOUR

Assermentation des Autorités

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet
2. Installation du Conseil communal par Monsieur le Préfet
3. Installation de la Municipalité par Monsieur le Préfet
4. Allocution de Monsieur le Préfet
5. Allocution de Madame la Syndique

Installation du Conseil communal

6. Élections
 - Président du Conseil communal
 - Secrétaire du Conseil communal
7. Allocution du nouveau Président du Conseil communal

Départ de Monsieur le Préfet

8. Élections du bureau du Conseil
 - Premier vice-président
 - Deuxième vice-président
 - Deux scrutateurs
 - Deux scrutateurs suppléants
9. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant
10. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)
 - cinq délégués et cinq suppléants (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)
 - un délégué à la délégation fixe et sept délégués (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera
 - deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

- deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera
 - trois représentants (conseillers communaux) au Conseil d'Établissement scolaire
11. Nomination des commissions (pour la durée de la législature)
- Commission des finances
 - Commission de gestion
 - Commission de recours en matière d'impôts
12. Clôture de la séance

Liste de présence : 73 présents sur 85 membres élus.

M. R. Urech, président du Conseil communal en charge, ouvre la séance en ces termes : « Je vais commencer par la mauvaise nouvelle de la journée : malgré tous les efforts entrepris, nous n'avons pas pu réanimer la climatisation de la salle, qui est donc toujours défectueuse. Pour que nous arrivions tous à tenir jusqu'à la fin de cette séance, vous trouverez à côté de vos sièges une bouteille d'eau minérale.

Puisqu'il n'est toujours pas possible d'organiser une après-séance récréative, vous trouverez également un sachet contenant une bouteille en verre (collector) pour l'Ô d'ici (c'est mieux que de l'eau de là), ainsi que deux bouteilles de vin, offertes par la commune. Il n'est pas nécessaire de penser à vos collègues absents aujourd'hui puisque l'appel sera fait.

Comme toutes les séances de mon année présidentielle, cette cérémonie d'installation des autorités est également impactée par les dispositions sanitaires et réduite au minimum. Il n'y aura pas de cortège d'entrée avec fanfare, bannière cantonale et communale et entrée de M. le Préfet Roland Berdoz, pas d'intermède musical ni d'allocution d'un ministre de la paroisse. Il n'y a pas non plus vos familles et proches dans les rangs du public, ni les municipaux sortants ou les conseillers non réélus, toutes ces personnes n'ayant que la possibilité de suivre cette cérémonie sur le site de la commune et je profite de les saluer respectueusement.

Je profite de ces quelques instants pour féliciter et souhaiter la bienvenue et plein succès à notre nouvelle Municipalité ainsi que pour remercier les municipaux sortants pour le travail effectué.

Pour vous tous, chères Conseillères et Conseillers de la législature 2021-2026, je vous souhaite la bienvenue dans ce Conseil et me permets de vous rappeler que, pour le bien de la commune, nous ne devons pas seulement tous tirer à la même corde, ce qui serait relativement simple, mais qu'il nous faut aussi, et surtout, tous tirer dans le même sens, sur un cap qui permettra d'atteindre le but qui reste la gestion saine et agréable de la commune, pour que l'on puisse continuer à dire : « La Tour-de-Peilz, une commune où il fait bon vivre ».

Je ne veux pas non plus oublier les conseillers actuels qui vont arrêter, et qui nous suivent par caméra et écrans interposés, mais comme ils seront tous présents à la dernière séance de la législature le 30 juin, j'aurai encore l'occasion de les remercier.

Je vais clore ce prélude en vous demandant de vous lever, pour accueillir Monsieur le Préfet, qui va procéder à l'installation des autorités communales, conformément à l'ordre du jour.

Monsieur le Préfet, je vous cède la place, et me retire dans les rangs de simple conseiller. »

M. le Préfet Roland Berdoz a le plaisir de présider aujourd'hui à La Tour-de-Peilz une des dix-sept cérémonies d'installation des nouvelles autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut pour la législature 2021-2026. Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants, aux représentants de la presse, ainsi qu'aux quelques personnes qui ont pris place dans les rangs du public.

Assermentation des Autorités

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet
2. Installation du Conseil communal par Monsieur le Préfet

M. le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'État en vue de la convocation des assemblées de communes, ainsi que les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales. Aucun recours n'ayant été formulé dans le délai légal, il peut donc procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité. Il rappelle cependant l'art. 143 de la Constitution du Canton de Vaud, qui traite des incompatibilités. Il prie chaque élu assermenté ce jour de prendre acte de ces exigences et de contacter la préfecture en cas de doute.

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés :

Michel Bloch - Julie Cavin - Romain Cornut - Nathalie Demarta - Nicolas Fardel - Antoine Favrod - Pierre Fontana - François Grognez - Nina Hauri - Elisabeth Leimgruber - Noa Morand

Il rend attentif au fait que les personnes excusées ou absentes ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et qu'elles ne pourront par conséquent pas être élues dans les diverses commissions et fonctions. Elles seront assermentées devant le Conseil communal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

Après lecture de la formule légale, chaque conseillère et chaque conseiller, à l'appel de son nom, répond « Je le promets ».

Est absente : Paloma Lopez

M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare le Conseil communal régulièrement installé pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1^{er} juillet 2021 pour se terminer le 30 juin 2026.

3. Installation de la Municipalité par Monsieur le Préfet

M. le Préfet invite Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux élus à se lever. Avant de procéder à l'assermentation proprement dite, il donne lecture de l'art. 48 de la Loi sur les communes, qui stipule qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi ne doit exister entre les membres de la Municipalité. Il rappelle également les dispositions légales fixant d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de l'Exécutif.

Après s'être assuré qu'aucun des membres de la Municipalité ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité, il donne lecture de la formule de serment. À l'appel de leur nom, Mme la Syndique, Mme la Conseillère municipale et MM. les Conseillers municipaux répondent « Je le promets ».

M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare la Municipalité régulièrement installée pour une période de cinq ans, soit la législature 2021 à 2026.

4. Allocution de Monsieur le Préfet

« Madame la Syndique,
Madame la Conseillère municipale,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

Vos autorités sont maintenant légalement installées, permettez-moi de vous apporter les félicitations du Conseil d'État.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter et vous remercier de servir ainsi la population de votre commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel, en mettant un accent particulier sur l'importante responsabilité que vous venez d'endosser, notamment par votre prestation de serment.

La promesse que j'ai entendue, main droite levée, n'est pas un geste anodin que l'on réalise avec légèreté.

La loi sur les communes le précise à son article 90, puisqu'en cas d'absence à cette cérémonie, le président fixe un délai et le conseiller municipal ou le conseiller communal qui ne prête pas serment dans le délai imparti, est réputé démissionnaire.

Il ne suffit donc pas d'obtenir les voix nécessaires pour siéger au conseil communal ou à la municipalité, le législateur a voulu ajouter une étape supplémentaire, celle d'un engagement individuel responsable confirmé publiquement afin que celles et ceux qui vous ont accordé leur confiance puissent être certains que vous en ferez bon usage.

Cette promesse est l'aboutissement d'un long processus qui fait partie, dans la configuration de ce jour, de l'institution communale.

En cette difficile période de pandémie, nul n'est besoin de vous rappeler le rôle des institutions.

Alors qu'en période de prospérité naît parfois le sentiment que l'État et les communes n'ont qu'un rôle secondaire dans la vie des administrés, ce même sentiment s'amenuise, pour ne pas dire disparaît, lorsque surgissent les difficultés.

Cette crise inégalée met en effet en lumière toute la force d'une société organisée, capable d'aider les plus faibles, de donner les moyens sanitaires nécessaires à cette lutte terrible contre la maladie tout en soutenant un maximum le tissu économique et les emplois qui en découlent.

Nos institutions sont le reflet du vivre tous ensemble, il y a donc peu de place pour l'individualisme dans les processus décisionnels qui s'y rapportent.

La mission que vous accomplirez dès le 1^{er} juillet prochain est par conséquent d'une importance particulière et une réelle responsabilité faisant partie d'un héritage dont vous pouvez être fiers.

Vous venez de promettre d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. Cette fidélité devrait se traduire par une participation active et constante de chacune et chacun tout au long de la législation.

Ceci est particulièrement valable pour les travaux des différentes commissions du Conseil communal qui peinent quelquefois à réunir leurs membres ou à désigner un rapporteur.

Cette cérémonie d'installation est pour moi l'occasion de rappeler également les principes généraux régissant les compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité.

Ces deux autorités sont élues sur des listes différentes, car les missions sont également différentes, ce qui n'est pas toujours bien compris.

Le rôle premier du Conseil communal est en effet de tenir les cordons de la bourse, c'est lui qui décide quel impôt il souhaite prélever à ses contribuables et ce qu'il entend faire avec l'argent ainsi récolté.

Pour ce faire, il adopte l'arrêté d'imposition, le budget de fonctionnement, les dépenses d'investissement et toute autre dépense dépassant les limites qu'il fixe lui-même à sa municipalité.

Les plafonds d'endettement et de cautionnement font également partie de ses attributions.

Le Conseil communal ne peut pas légiférer, mais seulement adopter des règlements communaux qui ne pourront en aucun cas interférer avec les lois cantonales et fédérales de rang supérieur.

C'est pour cette raison que l'on ne l'appelle pas un législatif, mais une assemblée délibérante. Il est important de faire cette distinction entre le Grand Conseil vaudois et le Conseil communal, car si les députés peuvent créer des lois et désigner des commissions d'enquête parlementaires, ce n'est pas le cas pour les élus communaux.

Les commissions dites de surveillance issues des rangs du Conseil communal ont certes un pouvoir d'investigation étendu, mais leur action se limite à rapporter ses constatations à l'assemblée délibérante et proposer des pistes d'améliorations.

Lors de l'adoption de la Constitution du Canton de Vaud, le peuple a en effet confié le rôle de surveillance des communes à l'État.

Le Conseil communal adopte également le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération, mais les contrats de travail et la gestion du personnel sont de compétence municipale.

La loi lui donne encore quelques compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles, de fusion de communes, et cette liste n'est pas exhaustive.

La Municipalité est responsable, elle, de tout ce qui n'est pas expressément confié par la loi au Conseil communal ou à une autre institution. Cela signifie qu'elle est compétente dans des domaines qui échappent totalement au contrôle du Conseil communal. Dans celui de la police des constructions par exemple, la Municipalité est seule compétente pour délivrer, ou au contraire de ne pas délivrer un permis de construire.

Il en est de même pour la gestion du domaine privé de la commune, la Municipalité étant la seule autorité à pouvoir louer les biens communaux.

Ceci peut paraître compliqué notamment pour les nouveaux élus, sachez toutefois qu'il existe des cours spécifiques en administration et politiques publiques au Centre d'éducation permanente, situé au Mont-sur-Lausanne.

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes organisera également cet automne plusieurs journées de formation à l'intention des élus et la préfecture est évidemment à disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution sans remercier M. Alain Grangier, syndic sortant de charge, qui remet son mandat à la tête de l'exécutif pour reprendre une place de Conseiller municipal ainsi que Mme Taraneh Aminian, Conseillère municipale et MM. Olivier Martin et Olivier Wälchli, Conseillers municipaux qui quittent la Municipalité. Je sais qu'ils ont donné énormément de leur temps pour accomplir leur tâche au plus près de leur conscience et espère que les nombreuses connaissances faites dans le cadre de leur activité communale permettront d'embellir et enrichir leur avenir. C'est dans tous les cas ce que je leur souhaite avec toute ma reconnaissance.

Merci également aux Conseillères et Conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin, ils ont œuvré pour le bien de la collectivité et garderont, je l'espère également, de bons souvenirs des services ainsi rendus à votre institution.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre activité soit couronnée de succès et de satisfactions.

Nous avons dans notre pays, malgré la pandémie en cours, la chance d'avoir une économie qui résiste relativement bien. Les difficultés ne sont toutefois et malheureusement pas encore terminées, travaillons donc tous ensemble pour trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs. Les nouvelles technologies tournées vers la protection de l'environnement offrent par exemple de réelles opportunités qu'il nous appartient de saisir, c'est dans ces conditions seulement que nous pourrons maintenir et offrir aux générations futures la qualité de vie qui nous est chère.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut se comprendre et s'entendre harmonieusement, pour le bien-être de chacun et tout spécialement aujourd'hui pour ceux de votre belle commune de La Tour-de-Peilz.

À vous, nouvelles Autorités, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

5. Allocution de Madame la Syndique

« Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,
Chers amies et amis,

Aujourd'hui, nous sommes réunis dans un lieu chargé d'histoire et de vécu pour la majorité de la population de notre chère commune, la « Salle des Remparts », ceci afin de débiter une nouvelle période législative. Grâce à la présence de Monsieur le Préfet, que je remercie, nous venons de vivre notre premier souvenir commun « l'assermentation des nouvelles autorités communales ».

Depuis maintenant près d'un an et demi, notre vie quotidienne ainsi que celle de nos proches a rencontré un grand nombre de changements. En mon nom et en celui de la nouvelle Municipalité, j'adresse tous nos meilleurs messages d'empathie et de solidarité à celles et ceux qui ont été affectés dans leur chair ou dans leurs activités sociales et professionnelles.

Puisse également ce moment particulier annoncer, avec d'autres, le signal d'un nouveau départ pour de passionnants projets personnels ou professionnels.

J'ai également une pensée particulière pour l'ensemble du personnel communal. Celui-ci a su parfaitement faire face à la situation résultant de la pandémie et assurer les prestations et le soutien à la population boélande. Je tiens ici officiellement à le remercier en votre nom et en celui de la Municipalité.

Ayant déjà eu l'occasion de collaborer avec certaines et certains d'entre eux durant ma présidence du Conseil communal, je sais déjà leur grande conscience professionnelle et je me réjouis de rencontrer, d'apprécier et de collaborer avec eux ces prochaines années.

Il est évident que notre commune aura à répondre aux exigences des changements, aussi bien économiques, structurels et environnementaux. Dans ce contexte, s'il est une chose que la pandémie nous a appris, c'est l'importance de développer des liens, de pouvoir s'appuyer les uns et les unes sur les autres pour y faire face. Ensemble, nous sommes plus forts.

Cette nouvelle législature 2021-2026 est placée sous le signe du renforcement des liens et du partage. Je pense plus particulièrement :

- aux liens intergénérationnels ou aux échanges entre les autorités et la population ou
- le personnel communal ou encore

- aux échanges entre nous.

Ceci dans un profond respect des uns et des autres. Car l'ensemble de la population boélande nous a accordé sa confiance.

Bien entendu, nos sensibilités peuvent être différentes et ceci représente la richesse de notre démocratie. Nous aurons à discuter et à débattre non seulement à la Municipalité, entre la Municipalité et le Conseil communal ou encore au sein du Conseil communal, mais également en associant de diverses manières notre population.

Le bien commun et du plus grand nombre devant les yeux, je me réjouis de l'ensemble de ces futurs échanges et collaborations.

Ma porte est toujours ouverte. Car comme le dit l'adage, « ensemble nous irons plus loin ».

Vous l'aurez compris également, j'attends de nous, Municipalité et Conseil communal, une approche

- participative,
- constructive et
- transparente
- visant l'intérêt général avant l'intérêt individuel.

Je m'y engage.

Par ailleurs, pour que notre commune puisse jouer pleinement son rôle, elle ne pourra le faire seule et je tiens à souligner l'importance des collaborations intercommunales. Là également, il s'agit d'avoir devant les yeux le bien commun de toutes et tous.

Depuis des décennies, notre commune de La Tour-de-Peilz a toujours le souci de construire une Riviera forte et de développer de fructueuses collaborations intercommunales dans les domaines culturels, socio-éducatifs, sécuritaires ou liés aux infrastructures et à l'aménagement du territoire.

Notre commune est la clé de voûte de la Riviera et il est important de mettre en place des solutions gagnantes sur le long terme et dans l'intérêt d'une communauté d'environ 85'000 habitantes et habitants qui doit faire face aux mêmes défis.

Je m'engage ici également à promouvoir le dialogue et l'écoute pour trouver des solutions pour le bien commun de La Tour-de-Peilz, de la Riviera et de sa/notre population. Là également, ensemble nous irons plus loin.

Souvenons-nous de :

- L'intérêt général avant l'intérêt individuel
- Une communication ouverte, respectueuse des uns et des autres, participative, constructive et transparente.

Aujourd'hui, nous débutons ensemble un nouveau projet, que j'aurais souhaité consolider autour d'un verre à l'issue de cette cérémonie. Ce n'est pas possible, mais ce n'est que partie remise, je vous le promets.

Je vous souhaite, en mon nom et en celui de la Municipalité, à toutes et tous un très bel été.

Je vous remercie de votre attention et maintenant, c'est à nous de jouer. »

M. le Préfet remercie Mme la Syndique pour son allocution et lui souhaite, ainsi qu'à ses collègues du collège municipal, plein succès et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de cette belle fonction à la tête de la commune.

Installation du Conseil communal

6. Élections

Après avoir rappelé l'art. 10 de la loi sur les communes, M. le Préfet constitue un Bureau provisoire en désignant Mme Carole Dind comme secrétaire et prie Mmes Ingrid Mamin et Léa Glardon d'officier en qualité de scrutatrices provisoires. Il les prie de prendre place à la table du Bureau.

- Président du Conseil communal

Mme G. Pasche, au nom du groupe des Vert-e-s, présente la candidature de M. Ludovic Tirelli.

« Pour la présidence, les Verts vous présentent la candidature de M. Ludovic Tirelli, qui a accepté d'occuper ce poste bien qu'il soit un nouvel élu. Il s'est dit prêt à endosser cette fonction et nous l'en remercions chaleureusement, d'autant plus qu'il a accepté la présidence à la suite d'un seul coup de fil.

M. Tirelli est marié, il a 3 enfants et habite notre commune après avoir été citoyen de Vevey. Il a l'avantage d'avoir déjà été plusieurs années conseiller communal à Vevey, entre autres durant la dernière législature. Il connaît donc le fonctionnement des institutions communales et saura s'adapter aux spécificités de notre Conseil. Par ailleurs, il est avocat et l'interprétation des lois et des règlements n'ont pas de secret pour lui. Enfin, il aime les défis et ne craint pas l'inconnu, cela fait partie de son ADN, il saura donc faire face à cette charge. De ce fait, nous ne pouvons que vous le recommander. »

M. L. Tirelli accepte cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'art. 11, al. 3 de la Loi sur les communes, ainsi que l'art. 12 du règlement du Conseil communal stipulent que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare M. Ludovic Tirelli élu de manière tacite à la fonction de Président du Conseil communal pour 2021-2022. M. le Préfet félicite chaleureusement l'intéressé pour son élection à cette importante fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir pour son année présidentielle, sous les applaudissements du Conseil.

- Secrétaire du Conseil communal

L'art. 12, al. 2 de la Loi sur les communes prescrit qu'il ne doit y avoir aucun lien de parenté prohibé par la loi entre le secrétaire du Conseil communal et le président de ce même Conseil.

M. R. Urech présente la candidature de Mme Carole Dind :

« C'est avec plaisir que je vous propose la candidature de Mme Carole Dind au poste de secrétaire du Conseil communal.

Mme Dind occupe déjà cette fonction depuis le 1^{er} janvier 2005, à l'entière satisfaction non seulement de tous mes prédécesseurs à la présidence, mais également de tous les membres de notre Conseil communal, si j'en juge par l'absence de remarques exprimées lors de l'adoption des divers procès-verbaux.

La commune de Vevey lui a déjà renouvelé sa confiance et l'Association Sécurité Riviera devrait en faire autant la semaine prochaine. »

Mme C. Dind accepte cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. L. Tirelli certifie que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté. M. le Préfet en prend acte.

L'art. 11, al. 3 de la Loi sur les communes, ainsi que l'art. 12 du règlement du Conseil communal stipulent que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à une élection tacite, M. le Préfet déclare Mme Carole Dind élue de manière tacite secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026 et la félicite pour son élection à cette importante fonction, sous les applaudissements du Conseil.

7. Allocution du nouveau Président du Conseil communal

« Monsieur le Préfet,
Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,
CherEs Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous venez de m'accorder.

Ce d'autant plus que je fais partie du lot des nouveaux arrivants dans ce Conseil.

Et des nouveaux venus dans la Commune aussi, où j'habite depuis une poignée d'années seulement, mais depuis suffisamment de temps pour avoir le sentiment d'avoir toujours été là et de vouloir y demeurer.

Pour la plupart donc, nous ne nous connaissons donc pas ou peu.

Si bien que je suis sensible à la signification de cette élection. J'y vois là l'une des forces principales de ce Conseil. La force de l'ouverture et de la confiance.

Sachez donc que je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de votre confiance et me réjouis d'apprendre à connaître et mieux connaître chacune et chacun d'entre vous lors des travaux à venir de notre Conseil.

Dans l'exercice de ma charge, je sais que je pourrai compter sur le soutien inestimable, pour ne pas dire providentiel, de Mme Dind, qui sait tout sur tout ce qu'il faut savoir du fonctionnement de ce Conseil et des rouages de son bureau. J'ai également constaté que je peux compter sur les conseils bienveillants de ceux qui ont endossé cette charge avant moi. Et à ce sujet je remercie tout particulièrement Mme Geneviève Pasche et l'actuel Président, M. Roger Urech, que j'ai eu la chance de côtoyer, avec son bureau qui marche du tonnerre, ce dimanche de votations fédérales. Enfin, si je me fie aux listes de ceux qui sont pressentis pour intégrer le nouveau bureau et que nous allons acclamer dans quelques instants, j'aurai la chance d'être entouré d'un premier et d'un second vice-président tous deux fort expérimentés, ainsi que de scrutatrices et scrutateurs de tout premier ordre et avec lesquels je me réjouis d'ores et déjà de travailler.

Avant de passer à la suite de notre ordre du jour, je tiens encore à vous dire une chose.

Tout à l'heure, nous avons tous prêté le même serment.

Ce serment, en passant, fait référence aux constitutions fédérale et vaudoise.

Je souhaiterais m'y attarder un instant.

En particulier sur l'article 2 de la Constitution fédérale, qui trouve son pendant dans l'article 6 de la Constitution vaudoise, et que vous connaissez bien.

Pour que nous gardions présent à l'esprit le sens, la puissance et la portée pratique de ces deux articles. Car contrairement à ce que l'on peut penser, il ne s'agit pas de dispositions abstraites, lointaines, opaques, réservées aux juristes ou aux instances supérieures. Ces deux articles instaurent le but de nos constitutions fédérale et cantonale. Pour ce faire, ils décrivent ce qui nous unit, ce qui nous constitue au quotidien.

J'y vois donc des feuilles de route pour notre action, aussi dans ce Conseil Communal.

Parce qu'il y est question de liberté, de droit, d'indépendance, de prospérité commune, de développement durable, de cohésion interne, de diversité culturelle, d'égalité des chances, d'un ordre juste et pacifique.

Et qu'en bref, ils nous rappellent qui nous sommes, ce à quoi nous aspirons et comment y arriver pour que cela soit légitime.

- Qui nous sommes ? : Culturellement, politiquement différents, mais disposant d'une cohésion interne. Nous sommes soudés, irrémédiablement soudés, dans ce Conseil.
- Dans quel but ? : La prospérité commune, de La Tour de Peilz, de celles et ceux qui l'habitent ou plus simplement la vivent, et par la référence expresse au développement durable aussi de celles et ceux qui la vivront après notre passage.
- Comment faire ? Grâce au droit et à la liberté, vos libertés d'opinion et d'expression. Celles qui vont faire avancer le débat d'idées pour qu'au terme des nombreux échanges de vues que nous aurons ici, le Conseil puisse prendre des décisions qui sont justes, légitimes et reconnues comme telles par chacune et chacun.

Je m'assurerai pour ma part que l'égalité des chances de parole soit respectée, tout comme je veillerai à ce que la libre expression de vos opinions et de votre volonté ne vienne pas empiéter sur celle de vos collègues.

J'é mets le souhait et m'engage ainsi, avec votre concours, à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que nos débats se déroulent dans la sérénité, le respect mutuel et le respect du règlement sans jamais perdre de vue le bien commun.

Je vous remercie pour votre attention. »

Avant de se retirer, M. le Préfet remercie M. L. Tirelli de ses propos. Il lui souhaite une heureuse présidence et lui confie la direction des opérations. Il remercie chacune et chacun de sa collaboration et adresse à toutes et tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature. Il souhaite à la commune de La Tour-de-Peilz un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. À ses autorités d'agir dans ce sens, pour que la démocratie chère à notre nation puisse faire preuve encore longtemps de sa toute-puissance incontestée. Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de journée.

Départ de Monsieur le Préfet et de la Municipalité

Dès cet instant, c'est M. L. Tirelli qui assume la présidence du Conseil.

8. Élections du bureau du Conseil

- Premier vice-président

M. le Président rappelle que les élections au Bureau peuvent se faire de manière tacite, selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal.

Au nom du groupe UDC, M. G. Jung présente la candidature de M. José Espinosa :

« José Espinosa est arrivé en Suisse à la fin des années 60 et il réside depuis à La Tour-de-Peilz. Marié et père deux enfants et pompier pendant 35 ans, il est conseiller communal depuis 2004, il a notamment assuré la présidence du Conseil intercommunal ASR pour l'année 2016-2017 et la présidence de la commission de gestion l'année dernière. Fort de ces expériences, cela permet au groupe UDC de présenter sa candidature en toute confiance pour la vice-présidence de notre Conseil ».

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, M. José Espinosa est élu de manière tacite et par acclamation premier vice-président du Conseil communal pour 2021-2022.

- Deuxième vice-président

Au nom du groupe socialiste et divers de gauche, M. L. Kaufmann présente la candidature de M. Julien Costanzo :

« Au nom du groupe PS et Divers de gauche, j'ai le plaisir de présenter la candidature de Julien Costanzo à la deuxième vice-présidence de notre Conseil.

Avant d'être pour ce début de législature notre président de groupe, Julien Costanzo est marié depuis 10 ans exactement et il est père de deux filles de 7 et 11 ans. Au niveau professionnel, il est éducateur de la petite enfance et ses principaux hobbies sont la musique, la photographie et le cinéma.

Sa principale valeur est l'intégrité et il a l'injustice en horreur.

Au niveau politique, Julien Costanzo est conseiller communal depuis l'automne 2016. Les questions sociales et de la jeunesse lui tiennent à cœur ainsi que le fait de pouvoir servir de relais aux besoins des habitant.es de notre commune. Il est très sensible au travail en équipe, au respect de toutes et tous et à la collégialité. En tant que vice-président et membre du bureau de notre Conseil, il œuvrera à trouver le meilleur compromis pour faire avancer les choses ensemble ».

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, M. Julien Costanzo est élu de manière tacite et par acclamation deuxième vice-président du Conseil communal pour 2021-2022.

- Deux scrutateurs

M. le Président précise que les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Mme Manon Roethlisberger et M. François Costa sont présentés respectivement aux noms des groupes Le Centre + Indépendants plus vert'libéraux et libéral-radical.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Manon Roethlisberger et M. François Costa sont élus de manière tacite et par acclamation scrutateurs pour 2021-2022.

- Deux scrutateurs suppléants

Mme Isabel Prata et M. Florian Abbet sont présentés respectivement aux noms des groupes La Tour-de-Peilz Libre et Vert-e.s.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Isabel Prata et M. Florian Abbet sont élus de manière tacite et par acclamation scrutateurs suppléants pour 2021-2022.

9. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant

Dans la mesure où nous ne disposons en l'état d'aucune proposition pour l'huissier et son suppléant, M. le Président propose de reporter cette élection à une séance ultérieure. Il n'y a pas d'objection quant à cette manière de procéder.

10. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)

Étant donné que les partis se sont entendus et qu'il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir, ces nominations peuvent se faire de manière tacite. Il n'y a pas d'objection quant à cette manière de procéder.

Il est rappelé que les conseillers et conseillères excusés ou absents aujourd'hui ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et ne peuvent donc pas être élus dans les diverses commissions et fonctions. Toutefois, pour éviter d'élire aujourd'hui des remplaçants qui de toute manière démissionneront avant la première séance du mois de septembre, décision est prise de désigner malgré tout ces candidats, en précisant bien qu'ils n'auront pas le droit de siéger dans les commissions et délégations aussi longtemps qu'ils n'auront pas été dûment assermentés devant le Conseil communal ou, en cas d'urgence, devant le Bureau. Il n'y a pas d'objection quant à cette manière de procéder.

- cinq délégués et cinq suppléants (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

Il est rappelé que, tant au SIGE qu'à Sécurité Riviera, les délégués ne doivent pas forcément être conseillers communaux, mais avoir la qualité de citoyen actif dans la commune.

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

Délégué(e)s :		Suppléant(e)s :	
PLR	Cavin Pierre	PLR	Ibrahimovic Emina
PSDG	Bloch Michel	PSDG	Huart Hugo
LV	Ansermet Véronique	LV	Abbet Florian
LCIVL	Bonvin Jérôme	LCIVL	Luceron Maria
UDC	Jung Guillaume	LTDPL	Holzeisen Jean-Etienne

- un délégué à la délégation fixe et sept délégués (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

Déléguée fixe :

LV Daepfen Maya

Délégué(e)s variables :

PLR Kraehenbuehl Yvan
PLR Berthier Loris
PSDG Descloux Rachel
PSDG Vaucoret Dominique
LCIVL Rohrer Michael
UDC Espinosa José
LTDPL Gambino Miguel

- deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

Déléguées :		Suppléant :	
PLR	Dubuis Margaux	UDC	Dellas Héraclès
LV	Hauri Nina		

- deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

Délégués :		Suppléante :	
PLR	Vodoz François	LTDPL	Arnaud Anne-Marie
PSDG	Gruaz André		

- trois représentants (conseillers communaux) au Conseil d'Établissement scolaire

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	Grognuz François
PSDG	Costanzo Julien
LCIVL	Brüssow Margareta

11. Nomination des commissions (pour la durée de la législature)

- Commission des finances

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	Chervet Guy
PLR	Blank Barbezat Sophie
PSDG	Schmidhauser Jean-Yves
PSDG	Neyroud Philippe
LV	Castelain Paul
LCIVL	Limat Fanny
UDC	Fardel Nicolas
LTDPL	Boulben Yann

- Commission de gestion

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	Noto Salvatore
PLR	Champier Denis
PSDG	Tavcar Ziva
LV	Aminian Kamiar
LV	Pasche Geneviève
LCIVL	Cornaz Mireille
UDC	Espinosa José
LTDPL	Wüthrich Marc

- Commission de recours en matière d'impôts

Sont nommé(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	Kraehenbuehl Yvan
PLR	Grutta Alessio
PSDG	Vaucoret Dominique
LV	Carbonell Roberto
LCIVL	Limat Fanny
UDC	Demarta Nathalie
LTDPL	Arnaud Anne-Marie

12. Clôture de la séance

M. le Président prie les membres des commissions permanentes (COFIN, COGEST et de recours en matière d'impôts) de se réunir à la fin de la séance pour fixer la date de leur première réunion, au cours de laquelle il y aura lieu notamment de déterminer le tournus des présidences pour la durée de la législature. Merci également aux membres du Bureau de venir à la table du Président et de la secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 17h30. En raison des mesures sanitaires, aucun apéritif ne suit la séance. Il invite chacune et chacun à se retrouver pour la première séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 le mercredi 15 septembre 2021 à 20h15 et souhaite à toutes et tous un bel été.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Ludovic Tirelli

Carole Dind